
AIAB

Association Intercommunale Asse et Boiron
CODIR



PRÉAVIS DU COMITE DE DIRECTION DE L'AIAB

N° 04/2013

Collège secondaire de Borex-Crassier (CSBC).

**Projet de construction d'un restaurant scolaire et locaux annexes
sur les parcelles 26 et 128 de la commune de Crassier.**

**Demande d'un crédit de Fr. 150'000.-- destiné à financer l'organisation d'un concours
d'architectes selon une procédure ouverte.**

Délégués responsables: Commission des aménagements: D. Bory, L. Scapozza, D. Zumbach,
J.-L. Vuagniaux



Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les conseillers intercommunaux,

SITUATION

L'association intercommunale enfance et école Asse et Boiron (A.E.E.) a, dans ses lettres des 16.11.2012 et 19.04.2013, sollicité l'association intercommunale Asse et Boiron (AIAB) pour la réalisation d'un restaurant scolaire et de locaux annexes.

En effet, la nouvelle loi sur l'enseignement obligatoire (LEO) qui entrera en vigueur au 01.08.2013, associée au programme HarmoS (concordat suisse sur l'harmonisation de la scolarité obligatoire entre les différents cantons suisses) implique l'introduction à terme de la journée scolaire continue.

Ainsi, les élèves fréquentant l'Établissement Élisabeth de Portes (E.S.E.P.) ne disposeront plus du temps matériel nécessaire pour prendre leur repas à la maison. Une structure d'accueil leur permettant de se restaurer durant la pause de midi doit dès lors être mise en place. De plus, vu le succès rencontré par les U.A.P.E. (unités d'accueil pour écoliers) déjà mises en place, ce restaurant scolaire est la réponse aux besoins de la population de nos communes.

L'espace pique-nique actuel (de fortune), aménagé dans deux anciennes classes du pavillon scolaire n'est de loin pas adapté pour accueillir les quelque cinq cents élèves suivant les cours au collège secondaire de Borex-Crassier. De plus, aucun équipement n'étant par ailleurs prévu pour la préparation et la distribution des repas, le Codir a pris la décision de construire un nouveau bâtiment destiné à accueillir un véritable restaurant scolaire avec les locaux qui y sont associés (cuisine, magasins, chambres froides, etc.).

En outre, dans sa lettre du 19 avril 2013, l'AEE nous a demandé de créer un nouvel espace afin d'y réinstaller la bibliothèque, située actuellement au 2^{ème} étage du bâtiment du CSBC. Cette proposition revêt plusieurs avantages, en effet :

- Le nouveau bâtiment ainsi créé sera un véritable pôle de détente-repas-culture.
- L'accès à la bibliothèque sera indépendant, autorisant ainsi des horaires et périodes d'ouverture de cette dernière indépendants des horaires scolaires.
- La nouvelle bibliothèque pourra être ouverte au public. Ce type d'exploitation est préconisé et soutenu financièrement par la DGEO.

PROJET

Généralités

Le projet, selon ce qui a été défini par l'A.E.E., prévoit la réalisation de plusieurs locaux

Il peut se résumer ainsi :

- Salle de restaurant d'une capacité de 250 places (500 élèves accueillis en deux services)
- Cuisine professionnelle aménagée pour préparer 700 repas
- Équipements destinés à la fourniture d'environ 200 repas aux UAPE externes, situées dans les autres bâtiments scolaires utilisés par l'ESEP (Chésereux, Crassier, Eysins, Gingins et La Rippe) pour distribution de repas chauds
- Local de détente destiné à l'accueil des élèves après le repas, avant la reprise des cours
- Bibliothèque scolaire et publique.



Concours

Le volume de construction envisagé est soumis à la loi sur les marchés publics. Parmi les contraintes que cette loi impose, le choix du Codir s’est porté sur une procédure incluant l’organisation d’un concours d’architectes. Cette manière de procéder a en effet l’avantage d’offrir un réel choix architectural tout en gardant une certaine maîtrise dans la réalisation des travaux. Pour cette organisation, le Codir a demandé des offres de prestations auprès de deux architectes de la région. Leur étude comparative a permis au Codir de fixer son choix sur le bureau d’architecte BRUTSCH THIERRY, sis à Gland, pour l’organisation de ce concours.

Coût des prestations

Organisation du concours.

Ce montant comprend trois phases principales

- Phase 1	CHF 14'280
- Etablissement du document provisoire, définition du planning général du concours, rédaction du document d’annonce publique d’ouverture du concours, détermination des prix et des indemnités, constitution du jury, rédaction du document final portant sur le règlement, le programme et l’annonce à publier.	
- Phase 2	CHF 6'120
- Organisation d’une séance de réponses aux questions des concurrents.	
- Phase 3	CHF 21'760
- Séance avec le mandataire pour l’analyse technique, aspect légal, programme, analyse de la conformité des projets, jugement des projets, établissement et remise du rapport final, analyse et estimation du coût de la construction.	
- Total des honoraires (architecte organisateur et jury), cf. points 2 et 3 du tableau ci-dessous	CHF 42'160

Le montant global des coûts liés à l’organisation du concours, y compris les prix attribués, peut se résumer ainsi :

1	Honoraires géomètre	3'000
2	Honoraires de l’architecte organisateur	21'760
3	Honoraires des membres professionnels du jury (y. c. expert)	20'400
4	Somme globale des prix	72'000
5	Frais de parution divers et imprévus	21'740
	Total HT	138'900
	TVA 8% (arrondi)	11'100
	Total général TTC	150'000

CONCLUSION

Ce projet de construction permettra de répondre aux contraintes exigées par la nouvelle organisation de l’enseignement scolaire vaudois. Le concours d’architecture est la phase sine qua non pour que cette réalisation, qui doit répondre également aux contraintes fixées par la loi sur les marchés publics, entre pleinement en adéquation avec les besoins fixés par les futurs utilisateurs de ces locaux.



C'est pourquoi au vu de ce qui précède et compte tenu des présentes explications, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre les décisions suivantes :

Le Conseil intercommunal de l'AIAB

- vu le préavis concernant la demande de crédit de **Fr. 150'000--** destiné à financer le concours d'architectes pour la réalisation d'un restaurant scolaire et de ses annexes situé sur le site du collège secondaire de Borex-Crassier.
- lu le rapport de la commission chargée d'étudier ce projet, le rapport de la commission de gestion.
- attendu que cet projet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

DECIDE

- 1/ d'adopter le préavis de demande d'un crédit de **Fr. 150'000.--** destiné à financer le concours d'architectes pour la réalisation d'un restaurant scolaire et de ses annexes situé sur le site du collège secondaire de Borex-Crassier.
- 2/ d'accorder un crédit de **Fr. 150'000.--** et d'autoriser l'AIAB à emprunter ladite somme.
- 3/ d'amortir ladite somme sur une période maximale de trente ans.
Ce mode de financement ne générera pas de frais d'exploitation supplémentaire.
- 4/ d'autoriser l'AIAB à mandater l'architecte choisi pour l'organisation de ce concours.

Ainsi délibéré en séance du CODIR de l'AIAB du 28 mai 2013 pour être soumis au Conseil intercommunal de l'AIAB.

AU NOM DU COMITÉ DE DIRECTION

LE PRÉSIDENT

SERGE MELEY

LA SECRÉTAIRE

MARIANNE BARDEL

